

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 983-01-2024, 1024-04-2024, 1031-27-2024,
1057-05-2024, 1104-04-2024, 1136-02-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- ADOPTION DU RÈGLEMENT 983-01-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 983-2011 CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES
- ADOPTION DU RÈGLEMENT 1024-04-2024 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 1024-2015, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES ANIMAUX
- ADOPTION DU RÈGLEMENT 1031-27-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT
- ADOPTION DU RÈGLEMENT 1057-05-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1057-2017, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA VILLE DE BROMONT
- ADOPTION DU RÈGLEMENT 1104-04-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104-2021, TEL QU'AMENDÉ, SUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- ADOPTION DU RÈGLEMENT 1136-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1136-2023, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2024)

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 3^e jour de juillet 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate